



JOURNEE MONDIALE DE PRIERE

COMITE FRANÇAIS

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 12 octobre 2025

Centre Saint-Thomas à Strasbourg

La séance est ouverte à 10H38 par la présidente Christiane BRINKERT.

Choix des 2 secrétaires : **Claire HERRENSCHMIDT et Véronique DE POL**

Choix des 4 scrutatrices : Anne-Rose MULLER, Lydienne MOUKALLA MBOKA, Béatrice KUHN, Heidi BATAIL

Nous sommes 71 présentes et 164 représentées, soit au total de 235 membres présents et représentés, sur un total de 347 membres.

Le quorum (la moitié des membres plus une), est atteint et même dépassé.

Lecture est faite de chaque article et des articles modifiés des statuts de l'association :

- Article 3 avec modification de l'adresse de domiciliation qui sera maintenant **15 Rue des Voyageurs, 67800 HOENHEIM**. En effet, les diaconesses déménagent et ne souhaitent plus héberger notre boîte aux lettres. Cette adresse nous permet de ne pas changer de tribunal d'instance car nous restons dans le département du Bas-Rhin (67).

Article 3 approuvé à l'unanimité.

- Article 5 : suppression du mot « actif » après membre. Et les statuts sont disponibles sur le site de l'association.

Article 5 approuvé à l'unanimité.

- Article 9 : comité de direction. Précision que la vie de l'association peut continuer avec 3 membres même si au départ le comité doit avoir 7 membres minimum. Modification de la phrase de la durée avec la notion « dans la mesure du possible au maximum 4 fois », cela permet de maintenir un membre du comité quelques années de plus, le temps de trouver un remplaçant. La mention « renouvellement par tiers » a été supprimée.

Article 9 approuvé à l'unanimité.

- Article 15 : ajout de la possibilité d'AG en visioconférence. Ajout de la mention « par écrit » qui inclut le mail. Le vote par correspondance est indiqué dans le règlement intérieur.

Article 15 approuvé à l'unanimité.

- Article 16 : modification du nombre de pouvoir par présente qui passe de 3 à 5. Et en cas de départage à faire, la voix de la présidente compte double !

Article 16 approuvé à l'unanimité.

- Article 17 : ajout du mot « alors » pour les décisions prises à la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents ou représentés.

Article 17 approuvé à l'unanimité.

- Article 18 : ajout de la mention « quel que soit le nombre de présents »

Article 18 approuvé à l'unanimité.

Chaque article est approuvé à main levée.

Questions :

- Laurence (Tours) : comment se passent les candidatures au comité ? Réponse : la personne candidate peut venir se proposer elle-même au comité et le rejoindre pour observation pendant un an. Cela fonctionne par proposition. Le comité peut repérer des personnes et leur proposer de nous rejoindre. Nous faisons aussi attention à la diversité œcuménique.
- Odile Leleu (Paris) : comment cela se passe-t-il pour les personnes qui n'ont pas de mail ? Réponse : Nous envoyons par courrier papier aux adhérentes qui n'ont pas de mail. Cela représente environ 40 envois papier sur 400 envois au total. Cela permet de faire des économies de frais de fonctionnement. Merci de penser à nous faire part des changements d'adresse mails !

- Marie Françoise Delaporte : a-t-on la possibilité d'envoyer un courrier papier même si on a une adresse électronique ? Réponse : oui, il suffit de le préciser.

Révision du Règlement intérieur

- Article 3 : pour accueillir une nouvelle membre au comité, nous demandons la présence à au moins une AG RN au lieu de deux.

Article 3 approuvé à l'unanimité

- Article 4 : ajout de « l'environnement » dans le choix des projets. Projets « sélectionnés » par le Comité et non « décidés ». Nous modifions le pourcentage de l'offrande affecté aux frais de fonctionnement, de 15 % maximum à 25% maximum. Ceci car la période Covid a diminué le montant des offrandes et ces 15% devenaient difficiles à respecter. Mais l'objectif n'est, bien évidemment, pas d'aller jusqu'à 25% !

Article 4 approuvé à l'unanimité

- Article 5 : correction de la date 31 juillet sur exercice fiscal.

Article 5 approuvé à l'unanimité

- Article 6 : l'AG RN est organisée en principe le 2^{ème} week-end complet d'octobre et non le 3^{ème} qui correspond au début des vacances scolaires, ce qui n'est pas pratique pour beaucoup.

Article 6 approuvé à l'unanimité

- Article 7 ajouté : vote par correspondance / convocations

Article 7 approuvé à l'unanimité

- Article 8 (ancien article 7) : on change le mot « élections » par « nomination », et on change le mot Responsables par Correspondantes. Le rôle de la Correspondante est précisé et complété, la durée et le nombre des mandats aussi.

Article 8 approuvé à l'unanimité

Questions sur le Règlement Intérieur

- Tietia DIJKMAN de La Bégude de Mazenc : Pourquoi mettre 25% et non 20% ? Réponse : pour se prémunir des situations difficiles, mais ce n'est pas un objectif. Nous sommes cette année à 18% de frais de fonctionnement.
- Eugénie MBENGA de Dijon : quelle utilisation de l'offrande et le paiement du matériel ? A-t-on le droit de prendre de l'argent dans l'offrande ? Réponse : dans le cahier de préparation (pages 11 et 12) : l'offrande doit être dédiée aux projets et ne pas être utilisée pour le matériel. Certains groupes font des ventes de confiture. On peut impliquer les paroisses dans le fonctionnement de la JMP et leur demander de financer le matériel !
- Véronique DE POL d'Oléron Sainte Marie : souplesse pour changer la date de l'AG RN ? en effet on indique « en principe » car s'il y a un gros conflit d'agenda, on peut être amené à modifier la date.
- Lydienne MOUKALLA d'Arcueil : l'équipe pour aider la Correspondante régionale est-elle dans la région ou au national ? l'équipe régionale est dans la région. Et le comité est là pour soutenir et aider.
- Sybille CHAMPIN de Poitiers : quand les statuts seront-ils mis sur le site ? Réponse : A la prochaine mise à jour du site, ce sera rapide.
- Laurence : quelle est l'adresse du site de la JMP ? Réponse : On le trouve facilement en tapant « Journée Mondiale de Prière » dans la barre de recherche : journeemondialedepriere.fr

A 11h25, les statuts et le règlement intérieur ont été approuvés, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée close.

Hélène BERTRAND
Vice-Présidente

Christiane BRINKERT
Présidente


